



CAP D'AGDE

22 août 2015



MASTER CAP AGATHOIS DE PECHE

au tout gros



Pêche au broumé à l'ancre, en dérive, à la traîne ou au spinning avec marquage et relâché

Sodéal

FNPPSF



FÉDÉRATION NATIONALE DES
PÊCHEURS PLAISANCIERS
ET SPORTIFS DE FRANCE

Yachting Lodge

Sté AIROISE DE CONSTRUCTION
Neuf et Rénovation
J.F. AVIGNON : Port. 06 07 67 27 49
6 Chemin de Bernaude - 34600 LES AIRES
Tél. 04 67 95 54 52 - Fax 04 67 95 24 71



CARRIÈRES DES
ROCHES BLEUES



Esquiss

MARQUAGE ROUTIER

RICHARDSON

TRAVAUX SERVICES

SOLER Serge

06.20.72.30.05

LE POURQUOI PAS ?

GRILL - PIZZERIA - CÉPES - SAN GLACIERS

NORD-SUD
PROMOTION

LE PARADIS DU PÊCHEUR

ACROPLAST



agde Archipel de vie



j-lamberton matériaux

Voile - Réseaux Divers



Scatri
Simulateur de pêche



Port à sec - Parc à Bateaux
Grutage - Mécanique - Carénage
Tél. 04 67 94 38 92 - Fax : 04 67 26 39 56
Route du Grau (Bord de l'Hérault) - 34300 AGDE

Électricité Générale
Castan ELEC
climatisation - chauffage
AGDE
04 67 94 19 37

AKTUAL MENUISERIES

Cot & Pêche

Le magazine multimédia des passionnés de pêche en mer
Restaurant La Bonne Mère
Restaurant Le Bout du Quai

<http://cpca.agde.free.fr>



C.P.C.A.
Cercle des Pêcheurs Cap Agathois
Pêche en HAUTE MER et COTIERE Responsable



MASTER HALIEUTIQUE FNPPSF

MASTER CAP AGATHOIS DE PECHE : CINQUIEME EDITION

Les 21 et 22 août 2015



**CARRIERES DES
ROCHES BLEUES**

Route de Pézenas
Lieu-dit Naffrie
34630 St-THIBÉRY

Tél. 04 67 77 13 36
Fax 04 67 77 13 39

Yachting Lodge

What else ?...



**NORD-SUD
PROMOTION**

villas traditionnelles

31, Avenue du Général de Gaulle - 34300 AGDE
Tél. 04 67 21 14 60 • Fax : 04 67 21 24 07

e-mail : nordsudpromotion@wanadoo.fr • Site : www.nordsud-promotion.com



Calcaires du Biterrois



AKTUAL MENUISERIES

Jean-Philippe SANCHEZ
Responsable Vente

Port.: 06 69 38 13 01 7 rue Paul Langevin
Tél.: 09 81 71 57 77 ZI du Capiscot
mail : aktualmenuiseries@bbox.fr 34500 BÉZIERS

nanidiesel  **FRANCE HELICES**

PORT NAUTIC SERVICE

Port à sec - Parc à Bateaux
Grutage - Mécanique - Carénage
Tél. 04 67 94 38 92 - Fax : 04 67 26 39 56
Route du Grau (Bord de l'Hérault) - 34300 AGDE



Le Bout du Quai



j.lamberton matériaux

Voirie - Réseaux Divers





C.P.C.A.
Cercle des Pêcheurs Cap Agathois
Pêche en HAUTE MER et COTIERE Responsable



Esquiss MARQUAGE ROUTIER

Tel : 04 67 78 20 27 fax : 04 67 53 92 45 contact@esquiss34.com
SIGNALISATIONS & RESINES

TRAVAUX SERVICES

SOLER Serge

☎ 06.20.72.30.05

☎ 09.57.16.26.55

✉ soler.serge@free.fr

34300 AGDE

SIREN : 341 655 413



Sté AIROISE DE CONSTRUCTION

Neuf et Rénovation

J.F. AVIGNON : Port. 06 07 67 27 49

6 Chemin de Bernaude - 34600 LES AIRES

Tél. 04 67 95 84 52 - Fax 04 67 95 24 71

LA BONNE MÈRE





C.P.C.A.
Cercle des Pêcheurs Cap Agathois
Pêche en HAUTE MER et COTIERE Responsable



SIXIEME EDITION **DU MASTER CAP AGATHOIS DE PECHE**

PROGRAMME 2015

Vendredi 21 août

A partir de 16h00 Accueil et inscription des bateaux
18h00 Contrôle du matériel
18h30 Briefing des capitaines
19h30 Apéritif d'accueil
20h30 Repas à la « Cabane Au Bout Du Quai » de l'Estacade

Samedi 22 août

7h00 rendez-vous à l'avant-Port
7h30 Distribution des sardines
8h00 Départ des bateaux
17h00 Levée des Lignes
18h30 Heure limite de rentrée au port
19h30 Résultats et remise des prix
20h00 Apéritif
20h30 Repas / Spectacle

Dimanche 23 août

En cas de mauvais temps le samedi,
pêche repoussée au Dimanche

Les horaires pourront être modifiés par l'organisation.



C.P.C.A.
Cercle des Pêcheurs Cap Agathois
Pêche en HAUTE MER et COTIERE Responsable



SIXIEME EDITION DU MASTER CAP AGATHOIS DE PECHE

RENCONTRE DES 21/22 août 2015

FICHE D'INSCRIPTION

A nous retourner au plus tard le **15 août 2015**

BATEAU	NOM bateau	
	Immatriculation	
	Longueur	
	Port d'attache	
	Club	

Nom des pêcheurs et numéro d'adhésion FNPPSF

		NOM / Prénom	Téléphone	Club / N° adhésion
PECHEURS	1 ^{er} pêcheur			
	2 ^{ème} pêcheur			
	3 ^{ème} pêcheur			
	4 ^{ème} pêcheur			

MONTANT DE L'INSCRIPTION : 240 € par bateau pour 3 pêcheurs. 80 € par pêcheur supplémentaire

L'inscription comprend les repas du vendredi soir et samedi soir, les apéritifs.

L'inscription comprend 2 caisses de sardines.

Le capitaine s'engage à embarquer un Observateur Marqueur à bord.

Réservation de l'inscription ➔ 80 €. Le solde le vendredi 21 août 2015

Chèque à établir à l'ordre du **CPCA** et à retourner avec ce bulletin d'inscription à l'adresse suivante :

CPCA - Centre Nautique, Avenue du passeur Challiès – 34300 Le Cap d'Agde

Je m'engage sur l'honneur à respecter le règlement de la FNPPSF :

Fait à, le, Signature :

Moyens de paiement : Acompte et Solde

☐ Espèces : ☐ Espèces :

☐ Chèque : ☐ Chèque :



C.P.C.A.

Cercle des Pêcheurs Cap Agathois
Pêche en HAUTE MER et COTIERE Responsable

MASTER CAPAGATHOIS DE PECHE

Le Cap d'Agde le 22 août 2015

Décharge de responsabilité

Nous soussignés **Association CERCLE DES PECHEURS CAP AGATHOIS**, immatriculée à la préfecture de l'Hérault sous le numéro W341005267 représentée par Monsieur Claude SANCHEZ son président en exercice,

Déclare se dégager de toutes responsabilités en cas d'accident de quelque nature que ce soit ou de dommages sans aucunes exceptions ni réserves, causé par le capitaine du bateau ou par autrui, personnes, bateaux et généralement tous objets et biens quelconques rencontrés lors de la manifestation « **MASTER CAPAGATHOIS DE PECHE** » suivi de repas et d'une remise de prix.

Conscient qu'il s'agit d'une manifestation en mer,

Le capitaine accepte les éventuels risques en pleine connaissance de cause et déclare renoncer à tous recours contre Monsieur Claude SANCHEZ et contre l'association **CERCLE DES PECHEURS CAP AGATHOIS** dont il est le président.

Le capitaine déclare que le bateau qu'il utilise pour le « **MASTER CAPAGATHOIS DE PECHE** » organisé par l'association est assuré et que l'ensemble du matériel de sécurité ainsi que le permis de celui qui conduit le bateau sont en règle.

Il déclare être responsable à la fois du respect des réglementations (certification des navires, révisions, inspections, rôles, mesures et équipements de sécurité) et des membres de son équipage, y compris de l'Observateur Marqueur (OM) embarqué.

Il déclare par ailleurs avoir souscrit les assurances réglementaires nécessaires à la couverture des risques découlant de la participation au « **MASTER CAPAGATHOIS DE PECHE** » et dégagent à cet égard toute responsabilité du **CERCLE DES PECHEURS CAP AGATHOIS**, pour tout ce qui pourrait se produire à bord, que ce soit à quai ou en mer.

Malgré la responsabilité incombant au Capitaine, chaque membre d'équipage qui embarque est responsable de lui-même et de sa sécurité.

Mr / Mme Capitaine du bateau déclare avoir lu et accepté les dispositions ci-dessus.

Fait à « Le Cap d'Agde » le
Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :



C.P.C.A.
Cercle des Pêcheurs Cap Agathois
Pêche en HAUTE MER et COTIERE Responsable



Master CapAgathois de Pêche 2015

Cap d'Agde – 22 août 2015

Fiche d'Embarquement du samedi 22 août 2015

	NOM
BATEAU	

	NOM Prénom
PECHEUR 1	
PECHEUR 2	
PECHEUR 3	
PECHEUR 4	
INVITE 1	
INVITE 2	

	NOM Prénom
Observateur Marqueur	

Le nombre total de personnes à bord est de :

Le capitaine (Mr, Mme, Melle)
Certifie l'exactitude des informations.

Fait à Le Cap d'Agde, le 22 août 2015

Signature :

MASTER HALIEUTIQUE FNPPSF

SIXIEME EDITION DU MASTER CAP AGATHOIS DE PECHE

Définition

Le « Master Halieutique FNPPSF[®] » est une rencontre de Pêche au broumé, à l'ancre (suivant dérogation), en dérive, à la traîne ou aux leurres avec marquage et relâché, créée par la FNPPSF-DLR et la FNPPSF.

But

Le but du Master Halieutique FNPPSF[®] est:

- De permettre à des pêcheurs (dits au gros) de se rencontrer dans des manifestations halieutiques en préservant la ressource (relâché).
- D'avoir une meilleure connaissance des espèces (marquage et prélèvement par des **Observateurs Marqueurs FNPPSF** formés).
- D'améliorer les techniques de pêche permettant le relâché.

Généralités

- « Master Halieutique FNPPSF[®] » ne peut être utilisé qu'avec l'accord de la FNPPSF.
- Le « Master Halieutique FNPPSF[®] » n'est pas un concours sportif au sens National et International du terme, mais une rencontre à visée scientifique, les équipages devant accepter à bord un **OM FNPPSF**, qui marquera obligatoirement les espèces avant de les relâcher.
- Un « Master Halieutique FNPPSF[®] » **ne peut être organisé que par un club affilié à la FNPPSF et sous la responsabilité de ce club.**
- Les Observateurs FNPPSF sont fournis par la Fédération. Un groupe sera créé et formé par IFREMER, Ailerons et la FNPPSF.
- Il est impératif que lorsque les bateaux sont en mer, des activités, film, informations, jeux, formations, soient mis en place à terre afin de faire venir et d'occuper les visiteurs. Ces activités peuvent être « sous-traitées » à des entreprises ou des associations.
- Afin d'encourager les participants, les meilleurs équipages pourront être récompensés par des lots, des coupes.
- Les « Masters Halieutiques FNPPSF[®] », auront lieu obligatoirement pendant les dates d'ouvertures de la pêche au thon rouge.

MASTER HALIEUTIQUE FNPPSF

SIXIEME EDITION DU MASTER CAP AGATHOIS DE PECHE

Règlement

Article I

Organisateurs

Le club organisateur est responsable de la manifestation, il doit :

- Être affilié à la FNPPSF.
- Avoir l'autorisation en fonction des conditions.
- Avoir l'autorisation des autorités portuaires et prévoir des places d'accueil pour les bateaux participants.
- Avoir l'autorisation des Affaires Maritimes pour organiser la manifestation (la FNPPSF se chargeant de la demande de dérogation à la DIRM dans le cas de pêche à l'ancre).
- Avoir toutes les assurances nécessaires.
- Désigner une personne « **Responsable Master** » qui sera seule à agir au nom de l'organisateur. En cas de défaillance du Responsable Master, le Président du Club organisateur pourra nommer une autre personne.
- Le club organisateur est maître des horaires de sorties, il doit en informer le « **Commissaire Fédéral** » présent. Une modification justifiée pourra être proposée par celui-ci. En cas de mauvais temps, de BMS, ou d'incident grave, le « Responsable Master » pourra décider de l'arrêt de la rencontre après avis du Commissaire Fédéral présent. Le « Responsable Master » étant toujours maître de la décision. Les bateaux souhaitant continuer, le feront sous leur entière responsabilité et leurs relâchés ne seront pas comptés. Le Commissaire Fédéral présent étant le garant du respect des règles, de la déontologie et de l'équité. Le club organisateur devra disposer d'un local fixe, mobile ou toile (le **Contrôle Master**) équipé d'une VHF suffisamment puissante et d'un opérateur compétent, titulaire du CRR, présent en permanence afin de pouvoir contacter tous les participants.

MASTER HALIEUTIQUE FNPPSF

SIXIEME EDITION DU MASTER CAP AGATHOIS DE PECHE

Article II

Participants

- L'inscription du bateau et de l'équipage se fera sous la responsabilité du Capitaine présent à la barre le jour du Master. En cas de force majeure, il pourra se faire remplacer en accord avec le Responsable Master et le Commissaire Fédéral. Si le capitaine n'est pas propriétaire du bateau, il devra présenter un document signé du propriétaire l'autorisant à participer, accompagné d'une attestation de l'assureur couvrant cette personne.
- Le Capitaine est responsable du respect de la réglementation tant Pêche que Navigation, de la sécurité de son équipage et doit pouvoir présenter tous documents obligatoires (permis bateau, assurances, etc.) au Responsable Master et au Commissaire Fédéral.
- L'inscription au Master implique l'acceptation d'embarquer un Observateur Marqueur Fédéral et un équipage de trois personnes (Pilote et Capitaine compris). Des accompagnants peuvent être embarqués par le Capitaine ou avec son accord et devront se comporter uniquement comme passagers. Le nombre de personnes à bord ne pouvant excéder le nombre maximum prévu par le constructeur du bateau ou l'armement.
- Le marquage est obligatoire, sous réserve d'un « O.M. FNPPSF » et du matériel nécessaire au marquage et au suivi.
- Les Pêcheurs devront posséder tous les documents nécessaires (autorisation de pêche au thon si toujours obligatoire ou tout autre document réglementaire au moment du Master).
- **Les équipages dont les membres ne sont pas adhérents à la FNPPSF** devront s'acquitter d'une somme supplémentaire de 16 € par pêcheur. (Participation aux frais de la Fédération). Cette somme sera versée à la délégation ou au comité FNPPSF du commissaire fédéral. Les adhérents d'une autre Fédération pourront participer au Master moyennant cette contribution qui ne sera pas une adhésion à la FNPPSF, la double adhésion n'étant pas souhaitable. Il leur sera remis un « **MasterPass** » pour la manifestation.
- Le coût de l'inscription comprendra le bateau et trois membres d'équipage maximum(*), les autres passagers s'acquitteront d'une participation supplémentaire pour les frais d'organisation.
- Un appareil photo numérique est obligatoire à bord de chaque bateau participant.

(*) **Particularité du Master CapAgathois : Le nombre minimum de pêcheurs est de 3. Maximum suivant la capacité du bateau.**

MASTER HALIEUTIQUE FNPPSF

SIXIEME EDITION DU MASTER CAP AGATHOIS DE PECHE

Article III

Fédération FNPPSF

- La Fédération, au travers du **Commissaire Fédéral** présent, assure le respect du règlement. Il est le seul membre de la FNPPSF à prendre les décisions afférentes à sa fonction lors de ce « Master Halieutique FNPPSF ».
- La Fédération fournit tous les documents et le matériel nécessaires aux Observateurs Marqueurs. (Applicateurs, Tags, feuilles de marquage, feuilles d'observations).
- Les Observateurs Marqueurs sont formés par la Fédération en collaboration avec IFREMER, et Ailerons. Ce ne sont pas des juges, ils marquent, mesurent et photographient les poissons avant de les relâcher, ils remplissent les fiches de marquages FNPPSF/IFREMER/Ailerons afin d'aider les scientifiques à mieux connaître les espèces, un des buts du Master, et rapportent les informations au Commissaire Fédéral. Les Observateurs Marqueurs seront désignés par tirage au sort ou par le Commissaire Fédéral en accord avec le Responsable Master.
- Afin d'uniformiser les documents, la Fédération fournira les feuilles d'embarquement où figureront les noms des personnes à bord (capitaine, pêcheurs, observateurs et passagers) qui devront être signées par le capitaine avant chaque sortie et au retour.

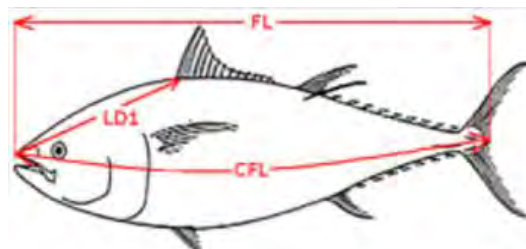
MASTER HALIEUTIQUE FNPPSF

SIXIEME EDITION DU MASTER CAP AGATHOIS DE PECHE

Article IV (Modifié par le CPCA afin d'intégrer ses nouvelles règles)

Pêche

- Le Master est ouvert à tout type de pêche et tout bateau équipé d'une VHF fixe.
- **Le nombre de cannes en action de pêche est limité à 5** (le teaser non armé ne sera pas considéré en action de pêche)
- Les hameçons triples, doubles ou inox sont interdits, **tous les leurres et appâts devront être équipés d'hameçons simples.**
- Tout **départ de ligne** devra être signalé par VHF à l'organisateur soit par le bateau soit en relais avec d'autres bateaux.
- **Toute prise et relâche** devront être signalées par VHF à l'organisateur, soit par le bateau soit en relais avec d'autres bateaux.
- Le **Master** est une rencontre **au No-Kill**, les poissons **doivent être relâchés** dans les meilleures conditions. Pour cela, les poissons seront maintenus et décrochés dans l'eau ou éventuellement sur plage arrière. Une **canne à lasso** est conseillée pour cette manœuvre. Des pénalités pourront être infligées en cas d'action caractérisée mettant en péril la vie du poisson.
- Chaque capitaine doit avoir **impérativement** un appareil photo numérique à bord ou une caméra pour justifier la prise et la relâche des poissons.
- Le matin l'équipage doit se présenter au podium avec l'appareil photo ou la caméra. Une vérification sera faite et une photo sera prise avant le départ. L'appareil doit être ramené dès la rentrée au port à partir de 17h30.
- Les poissons pêchés et comptabilisés lors du Master et attribution de points :
 - 600 points pour un Thon
 - 200 points pour un Requin
 - 1000 points pour un Espadon ou Marlin
 - **Les RAIES ne sont pas comptabilisées**
- En cas d'égalité de points, c'est l'heure de départ de ligne qui départagera les concurrents.
- Les mesures ne sont pas obligatoires. Elles peuvent être pratiquées à des fins scientifiques si les conditions sont bonnes et ne risquent pas de



MASTER HALIEUTIQUE FNPPSF

SIXIEME EDITION DU MASTER CAP AGATHOIS DE PECHE

faire souffrir le poisson. Elles se feront suivant le schéma ci-contre.

Article V

Les Observateurs Marqueurs

- Les Observateurs Marqueurs, sont des personnes volontaires et motivées ayant satisfait à la formation FNPPSF.
- Ils devront s'engager à participer aux manches des « Masters Halieutiques FNPPSF » à la demande de la FNPPSF sauf impératif majeur.
- Ils seront formés par la FNPPSF et ses partenaires.
- Ils embarqueront sur les bateaux participants.
- Les Observateurs Marqueurs ne sont pas des juges, ils marquent, mesurent et photographient si possible les poissons avant qu'ils ne soient relâchés, ils remplissent les fiches de marquage FNPPSF/IFREMER/Ailerons afin d'aider les scientifiques à mieux connaître les espèces, un des buts du Master, et rapportent les informations au Commissaire Fédéral. Les Observateurs Marqueurs seront désignés par tirage au sort ou par le Commissaire Fédéral en accord avec le Responsable Master.
- Un appareil photo numérique est obligatoire à bord.
- **La Fédération ne demandant aucune participation financière aux clubs organisateurs, ceux-ci devront prendre en charge les paniers repas des OM ainsi que les apéritifs ou repas à terre.**